



Nouvelles de négociation



Un communiqué de l'équipe de négociation du personnel scolaire des CAAT

Numéro 18 - le 3 mars 2004

Merci à tout le monde !

Merci. C'est grâce à vous que nous avons conclu une entente. Vous avez fixé des objectifs clairs et précis pour votre équipe de négociation. Sans votre appui, nous n'aurions jamais pu conclure cet accord remarquable.

Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas obtenu tout ce que nous avons demandé. Ce serait trop beau. La négociation contractuelle est un processus continu et les changements se font au fil du temps, jamais tous à la fois. Grâce à la grève du personnel scolaire de 1984, le Groupe de travail Skolnick a été formé pour créer la formule de charge de travail. L'accord préliminaire que nous venons de conclure prévoit un autre groupe de travail sur la charge de travail. C'est la meilleure façon pour apporter des changements nécessaires à la charge de travail. C'est la façon dont le personnel scolaire essaiera de résoudre les problèmes majeurs relatifs à la qualité de l'éducation dans les collèges.

Les augmentations salariales permettront de maintenir notre position entre les enseignants d'école secondaire et les professeurs d'université.

Nous avons refusé de faire des concessions qui risquent de dévaloriser notre convention collective.

Chaque membre du personnel scolaire qui a voté en faveur d'une grève a contribué au succès de cet accord préliminaire. Chaque membre du personnel scolaire qui a aidé à la préparation de la grève y a aussi contribué. De même que chaque membre qui s'est inscrit pour accomplir les tâches relatives à la grève, qui a porté volontaire et qui lutte solidairement avec ses collègues dans les collèges. Ensemble, vous avez prêté votre appui à **votre** équipe; vous nous avez donné du courage et les moyens pour conclure un accord juste et équitable.

Parmi des milliers d'entre vous, 24 personnes se sont distinguées et méritent d'être spécialement mentionnées. Il s'agit des dirigeants syndicaux dans chaque collège. Ils ont travaillé assidûment pour aider l'équipe de négociation à conclure une entente convenable. Ils ont formé leurs propres équipes – trésoriers, secrétaires, vice-présidents, délégués principaux, délégués et bénévoles qui travaillent fort – qui ont contribué de façon remarquable au succès dans tous les collèges. La prochaine fois vous rencontrerez ces dirigeants syndicaux dans votre collège, nous vous demandons de prendre le temps de les remercier personnellement pour leurs efforts.

Voici la liste de ces dirigeants syndicaux :

Paddy Musson, présidente, section locale 110

Fanshawe

Margaret Niestroj-Young, présidente, section locale

125 Lambton

Bernie Nawrocki, délégué principal, section locale

138 St. Clair

Walter Boettger, président, section locale 237

Conestoga

Fred Deys, président, section locale 240 Mohawk

Steve Collins, trésorier, section locale 242 Niagara

Doug Law, président, section locale 244 Sheridan

Dave Duncan, président, section locale 350 Georgian

Bill O'Byrne, vice président, section locale 352 Sir

Sandford

Deb Rautins, vice présidente, section locale 354

Durham

Doug Brandy, président, section locale 415 Algonquin

Doug Hone, président, section locale 417 St.

Lawrence

suite à la page 2

Merci pour un travail bien fait !

suite de la page 1

Bernie Belanger, président, section locale 420

Loyalist

Fernand Bégin, président, section locale 470 La Cité

Tom Tomassi, président, section locale 556 George

Brown

Eileen Burrows, présidente, section locale 558

Centennial

Larry Olivo, vice président, section locale 560 Seneca

Maureen Wall, présidente, section locale 562 Humber

Jim Pardy, vice président, section locale 613 Sault

Lad Shaba, président, section locale 653 Northern

John Closs, président, section locale 655 Cambrian

Peggy Morrison, présidente, section locale 657

Canadore

J.P. Bélanger, président, section locale 673 Boréal

Lorne Sarmiento, président, section locale 732

Confederation

Notre puissance, c'est la puissance collective. Ces personnes – ainsi que tant d'autres dont les noms nous ne pouvons pas mentionner tous – méritent tous vos remerciements et félicitations. Au nom de l'équipe de négociation, nous les félicitons et remercions vivement.

L'équipe sait que chacun d'entre vous se sent soulagé que le personnel scolaire n'a pas besoin de faire la grève pour conclure cette entente. Vous devez être fier que vous êtes prêt à prendre des mesures de circonstance pour gagner un bon contrat. L'équipe de négociation sait que c'est de vous demander beaucoup. Nous ne prenons jamais ce genre de décisions à la légère.

En qualité de président de l'équipe de négociation, j'aimerais prendre un moment pour remercier mes six collègues qui font partie de l'équipe, qui, comme vous et moi, sont membres du personnel scolaire. J'aimerais aussi remercier l'équipe du personnel du SEFPO qui a beaucoup travaillé pour nous. Vous trouverez ci-après les noms de ces personnes.

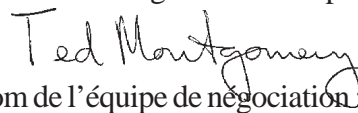
Les membres de l'équipe de négociation ont fait beaucoup de sacrifices pour les enseignants, conseillers et bibliothécaires des collèges. Leur dévouement absolu mérite tous nos remerciements. C'est grâce à eux que nous avons pu conclure un accord préliminaire acceptable.

Nous sommes heureux que nous ayons réalisé notre objectif sans faire la grève. Nous sommes également heureux que le syndicat, l'équipe de négociation et le personnel scolaire aient travaillé ensemble pour y atteindre.

Au nom de l'équipe de négociation,

Ted Montgomery, président

Pour communiquer avec l'équipe de négociation, envoyez un message à : caata@opseu.org



Au nom de l'équipe de négociation

Ted Montgomery, président



Distribution autorisée par :

Leah Casselman, présidente

Équipe de négociation du personnel scolaire :

Ted Montgomery, Collège Seneca, section locale 560 (président)

Sandi Webster, Collège St-Clair, section locale 138 (vice-présidente)

Jeff Arbus, Collège Sault, section locale 613

Gary Fordyce, Collège Fanshawe, section locale 110

Peter McKeracher, Collège Durham, section locale 354

Harry Plummer, Collège Loyalist, section locale 420

Sherri Rosen, Collège Niagara, section locale 242

Personnel du SEFPO :

John Ford, négociateur

Adrienne Pires, recherchiste

Megan Park, campagnes

Katie FitzRandolph, communications

Paul Lau, traducteur

Cynthia Clayton-Edstrom, webmestre

Agnela Pereira, personnel de soutien, négociation collective

Mary Anne DiAdamo, personnel de soutien, campagnes

Jackie Evans, personnel de soutien, communications

Point saillants de l'accord préliminaire

Charge de travail

Nous avons posé les bases pour améliorer la charge de travail dans cet accord préliminaire. Un groupe de travail sera formé pour examiner toutes les questions qui s'y rapportent et il devra donner son rapport au plus tard le 30 novembre 2004 – juste à temps pour les négociations du prochain contrat.

Le groupe de travail étudiera :

- le temps passé pour la préparation, l'évaluation et la rétroaction, et les fonctions complémentaires
- l'impact de l'apprentissage électronique et d'autres modes d'instruction
- l'impact de l'effectif de classe
- l'impact du nombre total d'étudiants
- l'élaboration des programmes d'études
- le perfectionnement professionnel
- l'établissement du calendrier des heures de contact d'enseignement
- la répartition équitable de la charge de travail au personnel scolaire à temps plein
- l'impact de l'embauche du personnel à temps partiel sur la charge de travail du personnel à temps plein
- l'impact des diplômés universitaires en arts appliqués
- les ententes relatives à la charge de travail
- le formulaire de charge de travail

et toutes les autres questions que le groupe de travail considère importante.

Les résultats du groupe de travail soutiendront les revendications syndicales et formeront la base de nos prochaines négociations.

Salaires

En vertu de cet accord préliminaire, voici les augmentations salariales :

1^{er} septembre 2003 – 3 %

1^{er} avril 2004 – 0,5 %

1^{er} septembre 2004 – 2 %

1^{er} avril 2005 – 1,8 %

Cela signifie une augmentation de 7,49 % à la grille salariale sur la période de deux ans de l'accord.

En vertu de cet accord, l'échelon supérieur sera à 82 299 \$ à partir du 1^{er} avril 2005. De plus, l'allocation de reconnaissance sera augmentée de 700 \$ le 1^{er} avril 2005. Le salaire maximum s'élèvera donc à

83 699 \$. Cela signifie que l'augmentation totale pour une personne au salaire maximum sera de 8,33 % sur les deux ans. Cela gardera les salaires du personnel scolaire au-dessus du maximum des enseignants d'école secondaire.

Les membres du personnel scolaire touchant un salaire plafonné inférieur à l'échelon 20 doivent s'inscrire au programme de perfectionnement des enseignants en service afin d'atteindre le salaire maximum.

Les augmentations salariales prévues par l'accord préliminaires sont rétroactives. Vous recevrez la paie rétroactive dans 30 jours suivant la date de ratification du contrat.

Avantages sociaux

Afin de réduire le coût des prestations accordées aux retraités, le syndicat et les collèges s'engagent à étudier la possibilité de créer un autre régime d'assurance pour les retraités. L'objectif est de protéger les retraités contre les dépenses excessives relatives aux soins médicaux et dentaires. Cette tâche sera accomplie en automne 2004.

Chaque collègue s'engage à adopter une politique de retour au travail en consultation avec le syndicat dans six mois suivant la ratification du contrat. Des programmes de retour au travail efficaces devraient pouvoir aider les employés malades et blessés de retourner au travail après la période de congé d'invalidité, économisant ainsi des dépenses occasionnées dans le cadre du régime d'invalidité prolongée.

De plus,

- les acupuncteurs seront ajoutés à la listes des professionnels paramédicaux.
- l'assurance vie facultative sera augmentée à 140 000 \$; et
- une assurance maladie critique et catastrophe payée par l'employé sera également offerte.

En outre

- la possibilité de mettre en œuvre un registre électronique central des emplois dans les collèges sera étudiée

suite à la page 4

Point saillants de l'accord préliminaire

suite de la page 3

- l'accès au congé pour des raisons religieuses a été amélioré
- le congé de deuil peut être accordé pour une raison autre qu'assister aux funérailles ou en prendre des arrangements
- le cumul très limité de l'ancienneté du personnel scolaire qui sont mutés temporairement aux postes en dehors de l'unité de négociation. Cette disposition est limitée à une fonction clairement temporaire d'une durée maximale de 24 mois et l'ancienneté ne peut pas « s'accumuler » dans des fonctions subséquentes qui durent au-delà de 24 mois. De plus, si la personne passe à un poste de cadre permanent dans six mois suivant le poste temporaire, l'ancienneté accumulée serait perdue.

Nous avons pu résister avec succès les initiatives suivantes de la direction : introduire une carte-médicaments, limiter le temps accordé au processus de négociation et introduire la négociation individuelle de la charge de travail.

Ratification du contrat

Le syndicat a communiqué avec la Commission des relations de travail dans les collèges à propos d'un vote de ratification. Nous vous aviserons de la date de ce vote aussitôt qu'elle sera fixée.

Nous publierons sous peu le texte intégral du protocole d'entente au site Web du SEFPO : www.sefpo.org.